

"Plan Schuman: allons de l'avant!" dans Het Vrije Volk (22 juillet 1950)

Légende: Le 22 juillet 1950, le député socialiste néerlandais Marinus van der Goes van Naters, délégué à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, commente dans le quotidien néerlandais Het Vrije Volk les enjeux des négociations en cours à Paris sur le plan Schuman.

Source: Het Vrije Volk. 22.07.1950. [s.l.]. "Plan-Schuman: nu doorzetten!", auteur:Van der Goes van Naters, Marinus.

Copyright: (c) CVCE.EU by UNI.LU
Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.
Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:
http://www.cvce.eu/obj/plan_schuman_allons_de_l_avant_dans_het_vrije_volk_22_juillet_1950-fr-1a41c963-577b-41e6-9120-48382625c540.html

Date de dernière mise à jour: 08/07/2016



Plan Schuman: allons de l'avant!

Par M. v. d. Goes v. Naters

Nouvelle courte pause dans les pourparlers sur le plan Schuman à Paris. Où en sommes-nous?

Au cours de la précédente et deuxième période, il semble que la Belgique et les Pays-Bas aient émis quelques réserves face aux propositions françaises. Ces réserves ont été exacerbées par la presse; un quotidien américain a même écrit que les Néerlandais étaient «sticky» (coriaces). Quoi qu'il en soit, elles ne concernent pas les principes qui sont à la base du plan français. Tous les participants à la conférence, la France, l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest et les pays du Benelux, ont convenu pour point de départ que le transfert d'une part de la souveraineté nationale à une autorité supranationale est la seule possibilité efficace de parvenir à la coordination de l'industrie européenne du charbon et de l'acier.

Le fait que les Pays-Bas acceptent ce principe est tout à fait dans la lignée de notre politique étrangère, qui compte d'ailleurs parmi ses objectifs, depuis l'adoption par la Chambre basse en avril 1948 de la motion Van der Goes-Serrarens, l'aspiration à une intégration européenne fonctionnelle, contrôlée par une autorité fédérale européenne. Il conviendra d'apporter tout notre soutien au principe de transfert de souveraineté, accepté à Paris; ce transfert est indispensable pour permettre à la nouvelle autorité de disposer de suffisamment de pouvoirs pour mener réellement à bien cette indispensable coordination.

Contrôler, mais comment?

Au sein d'une société démocratique, qui parle toutefois d'«autorité» et de «compétence» doit y associer les termes «contrôle» et «responsabilité». À présent, à Paris, les points de vue divergent sur la manière dont la nouvelle autorité, proposée par Schuman, doit rendre des comptes et être contrôlée.

Les Français préconisent un contrôle direct, exercé par une assemblée parlementaire élue par les parlements des pays participants. La Belgique, manifestement soutenue par les Pays-Bas, demande que les gouvernements des pays participants gardent largement voix au chapitre lors du contrôle de l'autorité, et qu'ils soient les réels responsables devant l'organe parlementaire.

Cette idée est à la fois séduisante et dangereuse. Séduisante car le contrôle des gouvernements de l'Europe occidentale sur l'autorité jetterait un pont entre le plan Schuman d'une part, et le Comité des ministres de l'O.E.C.E. d'autre part. L'autorité et l'O.E.C.E. ont des objectifs identiques: la promotion de l'intégration économique européenne. Ces ministres, qui constituent à nouveau un noyau au sein du comité ministériel du Conseil de l'Europe, pourraient à leur tour être le lien avec ce Conseil, tout comme les dirigeants d'Europe occidentale du «petit Parlement Schuman» pourraient former une partie de l'Assemblée de ce Conseil.

Le côté dangereux

La proposition belgo-néerlandaise présente toutefois un danger. L'implication des gouvernements dans le contrôle de cette autorité pourrait également constituer un frein, notamment si un gouvernement peut opposer une sorte de veto en vue d'éviter l'une ou l'autre réglementation inopportune de l'autorité. Tout porte même à croire, fait inquiétant, que la réaction belge découle de cette crainte de l'une ou l'autre réglementation.

Le point de vue socialiste à cet égard est connu. Des mesures visant à la coordination de l'industrie européenne du charbon et de l'acier? Très bien. Mais il convient de suivre parallèlement une politique de plein emploi et de sécurité sociale, ce à quoi le plan Schuman déclare aussi aspirer. Si l'on souhaite ne pas en rester aux belles paroles, mais réellement appliquer cette politique, une réglementation est alors indispensable.

L'absence d'un pouvoir de réglementation au sein de cette autorité à naître ne pourrait que provoquer un chaos économique et social.

Le plan Schuman peut jeter de solides bases pour la construction de l'unité européenne. Mais il faut alors ne laisser aucune possibilité aux partisans d'une «économie libre», qui dissimule souvent des groupes d'intérêts économiques obsolètes, de saboter le plan de formation d'une autorité supranationale disposant de réelles compétences, soumise à un contrôle et à une surveillance politique appropriées. Il faut donc aller de l'avant!